

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE AUX PROJETS DE PLAN LOCAL D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRE (PLUi) AMIKUZE ET DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DU TRINQUET SAINT JAYME DE SAINT-PALAIS

Par arrêté du 9 avril 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les **projets de Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire (PLUi) Amikuze** arrêté en Conseil communautaire le 28 février 2026 (28 communes : Aïcirits-Camou-Suhast, Amendeuix-Oneix, Amorots-Succos, Arancou, Arbérats-Sillègue, Arbouet-Sussaute, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Arraute-Charritte, Béguios, Béhasque-Lapiste, Bergouey-Viellenave, Beyrie-sur-Joyeuse, Domezain-Berraute, Etcharry, Gabat, Garris, Ilharre, Labets-Biscay, Larribar-Sorhapuru, Lohitzun-Oyhercq, Luxe-Sumberraute, Masparraute, Méharin, Orègue, Orsanco, Osserain-Rivareyte, Saint-Palais, Uhart-Mixe), et de **périmètre délimité des abords (PDA) du trinquet Saint-Jayme de Saint-Palais**.

La procédure de PLUi Amikuze, soumise à évaluation environnementale, a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine le 6 janvier 2026. Celui-ci est joint au dossier d'enquête ainsi que l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

L'enquête publique unique de 32 jours se déroulera **du lundi 11 mai 2026 à 9h, au jeudi 11 juin 2026 inclus à 17h**

Monsieur Pascal MONNET en qualité de président de la commission d'enquête, Madame Valérie BEDERE et Monsieur Patrick GOMEZ ont été désignés membres titulaires et Madame Christine BARROSO, membre suppléant.

Pendant l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- en version papier dans son intégralité (ensemble des pièces composant le projet de PLUi + projet de PDA + dossier administratif) au siège de l'enquête : **Maison de la Communauté - Pôle Amikuze à Saint-Palais** ; aux horaires habituels d'ouverture du public.
- en version papier allégée (pièce 1 à pièce 4.1 du projet de PLUi + projet de PDA + dossier administratif) dans les 3 autres lieux de l'enquête, aux jours / horaires habituels d'ouverture au public : **Mairie d'Arancou, Mairie d'Orègue, Mairie d'Osserain-Rivareyte**

La version numérique de l'ensemble des dossiers sera consultable pendant toute la durée de l'enquête et à toute heure sur le site internet de la Communauté d'agglomération aux adresses suivantes :

- PLUi Amikuze : <https://www.communaute-paysbasque.fr/logement-et-urbanisme/les-procedures-durbanisme/procedures-durbanisme/elaboration-du-plan-local-durbanisme-infracommunautaire-plui-amikuze>
- PDA du trinquet : <https://www.communaute-paysbasque.fr/logement-et-urbanisme/les-procedures-durbanisme/procedures-durbanisme/perimetre-delimite-des-abords-pda-du-trinquet-de-saint-palais>

Pour faciliter la consultation des règles graphiques du projet de PLUi (zonage, vocation des zones, règles d'implantation, de hauteurs, etc.), une visionneuse est accessible depuis le site internet de la communauté d'agglomération sur la page du PLUi Amikuze depuis l'adresse mentionnée ci-avant. Un accès gratuit au dossier numérique et à la visionneuse est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans les lieux de l'enquête mentionnés ci-dessus aux horaires habituels d'ouverture.

Chacun pourra **consigner ses observations et propositions**, et les adresser à la commission d'enquête :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : M. le Président de la commission d'enquête – Enquête publique unique portant sur le PLUi et le PDA – Maison de la Communauté - Pôle Amikuze, 35 rue du Palais de Justice, 64120 Saint-Palais, avec la mention [NE PAS OUVRIR] ;
- Par courrier électronique à enquete-publique-7281@registre-dematerialise.fr, objet : « Enquête publique unique PLUi Amikuze-PDA » ;
- Sur les registres papiers communs aux deux procédures mis à disposition dans chacun des 4 lieux de l'enquête (Maison de la Communauté de Saint Palais, Arancou, Osserain-Rivareyte, Orègue) ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7281/>

Conformément à la réglementation, les contributions et propositions émises via les canaux indiqués ci-dessus seront publiques et donc visibles par tous.

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public :

Maison de la Communauté - Pôle Amikuze à Saint-Palais	Lundi 11 mai de 9h à 12h Vendredi 29 mai de 9h à 12h Jeudi 11 juin de 14h à 17h
Mairie d'Arancou	Jeudi 21 mai de 14h à 17h Mardi 2 juin de 9h à 12h
Mairie d'Orègue	Mardi 26 mai de 14h à 17h Jeudi 4 juin de 14h à 17h
Mairie d'Osserain-Rivareyte	Lundi 18 mai de 14h à 18h Lundi 8 juin de 14h à 18h

Le public peut se rendre à la permanence de son choix. Il n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle portent ses observations.

L'ensemble des observations devra parvenir **au plus tard le 11 juin à 17 heures**.

A l'issue de l'enquête publique unique, le projet PLUi Amikuze, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publique associés, du rapport et conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire. Le projet de Périmètre délimité des abords, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire suite à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, puis sera créé par arrêté du Préfet de région.

Des informations peuvent être sollicitées auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction de la Planification : 05 59 44 72 72).

Le Président